

pas rendue, ou si elle est susceptible d'appel, j'examinerai votre cause, et dans le cas où elle serait aussi bonne que je le suppose, vous pouvez compter sur mon appui...

L'ancien conseiller allait entamer là-dessus un beau sermon, lorsqu'il vit une seconde fois ouvrir la porte de son cabinet, et trois hommes se présentèrent.

Le juriconsulte commençait à se justifier, lorsque le mari offensé déclara que l'affaire pouvait cependant s'arranger pour de l'argent. Il vit alors qu'il avait affaire à des fripons.

L'administration des douanes vient de publier le Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères, pendant l'année 1848.

Cet ouvrage est en vente à la librairie du Commerce, rue Sainte-Anne, 71, au prix de 7 fr. l'exemplaire.

Au Gymnase-Dramatique, ce soir, spectacle des plus attrayants : Les Représentants en vacances. Quitte pour la peur, Chalmel, et un Duel chez Ninon, ces quatre jolis ouvrages joués avec tant de talent par MM. Bressant, Ferville, Tisserant, Geoffroy, M^{lle} Rose Chéri, Melcy et Marthe.

— VAUDEVILLE. — Aujourd'hui samedi, représentation extraordinaire au bénéfice d'un artiste : la reprise du Poltron, par Arnal; le 1^{er} de Suzanne au bain, une pantomime anglaise, intermède de musique et de chant, la Gigue, dansée par Clair-Bénédict; Pas de fumée sans feu, avec Félix et M^{lle} Paul-Ernest. On commencera par E. H., par Sainville et les artistes de la Montansier. Le prix des places ne sera pas augmenté.

ont repris avec un succès qui prouve la sympathie que le public porte à ce théâtre courageux et intelligent.

Bourse de Paris du 5 Octobre 1849.

Table with columns for 'AU COMPTANT', 'FIN COURANT', and 'AU COMPTANT' with various financial entries and prices.

CHANGES DE PAR COTES AU PARQUET.

Table with columns for 'AU COMPTANT', 'Hier', 'Auj.', and 'AU COMPTANT' with exchange rates for various locations.

SPECTACLES DU 6 OCTOBRE.

OPERA. — THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur. OPERA-COMIQUE. — Le Val d'Audorre. OPERON. — La Farnézina, E. rlyne.

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE A PARIS.

ADJUDICATION DE TRAVAUX.

Le samedi 13 octobre 1849, à une heure précise, il sera procédé par M. le préfet de la Seine, en conseil de préfecture, à l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication, au rabais et sur soumissions cachetées, des TRAVAUX de diverses natures ci-après détaillés et divisés en deux lots, savoir :

verses natures. Mise à prix : 13,704 fr. 24 c. Cautionnement à fournir : 1,500 fr.

Le secrétaire-général, Signé : L. DUBOST. (133) 4^e DÉPART. MINES D'OR DE LA CALIFORNIE.

fréteur, 9, rue Bergère; Au Havre, à M. MOSNERON-DUPIN, armateur. (2877)

par les bonbons rafraichissants de DUVIGNAN, sans l'aide de lavemens ni d'autres médicaments. — A Paris, rue Richelieu, 66; — à Lyon, VERNET; — à Marseille, PEYTRAL, pharmacien, sur le Cours.

300 FR. POUR 33 FR. EUGENE SCRIBE 170 ET SES COLLABORATEURS.

TOUS LES AVANTAGES DE LA LOTERIE Sans aucune chance contraire. 170 magnifiques gravures sur acier par Tony Johannot, Gavarni et les premiers artistes.

En venant les voir, on pourra se convaincre que ces riches ouvrages sont d'un luxe typographique qui ne le cède en rien aux chefs-d'œuvre de la Librairie. S'adresser à Paris, boulevard des Italiens, 2, maison Bernard-Latte, et à tous les libraires de France.

AVIS. MM. les créanciers du sieur POMMERET, loueur de voitures, rue Doudeauville, 53, à La Chapelle-St-Denis, qui n'ont pas affirmé leurs créances, sont prévenus que l'actif abandonné aux créanciers dudit sieur Pommeret par son concordat va être réparti par les soins du commissaire, M. François SERGENT, demeurant à Paris, rue Pinon, 10, et que, faute par eux de justifier de leurs créances audit commissaire dans le délai de dix jours, ils n'auront aucune part à la répartition.

ÉCAILLÈRES BAUDON breveté s. g. du g., pour ouvrir les huîtres sans offrir le danger de se blesser. — Dépôt rue Mazagan, 14, près la porte St-Denis. Écaillères à vis, prix : 15 fr.; à crémaillères, 11 fr. (2850)

CLYSO-POMPE PERFECTIONNÉE À JET CONTINU garanti. Adrien PETIT, inventeur, rue de la Cité, 19, tous marqués de son nom.

MAISON MEUBLÉE A PARIS, Cité d'Orléans, boulevard Saint-Denis, 18. JOLIES CHAMBRES, depuis 1 fr. 25 c. par jour, et dans les prix de 20, 30 et 40 francs par mois. — Petits et grands APPARTEMENTS depuis 50 fr.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire, pour l'année 1849, dans les PETITES-AFFICHES, la GAZETTE DES TRIBUNAUX et LE DROIT.

SOCIÉTÉS. D'un acte reçu par M. Duguin et son collègue, notaires à Paris, le 27 septembre 1849, enregistré, Il appert que : Les membres, composant la société formée sous la raison sociale MANSONNIER et Co, pour l'exploitation de la fabrication et du vente de registres et articles de papeterie, suivant acte reçu par M. Jamain et son collègue, notaires à Paris, le 1^{er} septembre 1848, enregistré et modifié, suivant acte reçu par M. Jamain et son collègue, notaires à Paris, le 23 février 1849, enregistré, aux termes duquel la raison sociale a été remplacée par celle-ci : HAUGRAND et Co.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. (Décret du 22 août 1848.) CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des créanciers, MM. les créanciers

REPARTITION. Les créanciers vérifiés et affirmés du sieur BERNARD, anc. fab. de chapeaux, r. des Rosiers, 34, sont invités à se rendre, le 10 octobre à 3 heures, au palais du Tribunal de commerce, salle des assemblées des créanciers, pour donner leur avis sur l'exécution de l'acte de liquidation.

REPARTITION. Les créanciers vérifiés et affirmés du sieur BERNARD, anc. fab. de chapeaux, r. des Rosiers, 34, sont invités à se rendre, le 10 octobre à 3 heures, au palais du Tribunal de commerce, salle des assemblées des créanciers, pour donner leur avis sur l'exécution de l'acte de liquidation.

REPARTITION. Les créanciers vérifiés et affirmés du sieur BERNARD, anc. fab. de chapeaux, r. des Rosiers, 34, sont invités à se rendre, le 10 octobre à 3 heures, au palais du Tribunal de commerce, salle des assemblées des créanciers, pour donner leur avis sur l'exécution de l'acte de liquidation.